

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garde Amis Inc.		Date d'inspection Le 27 mai 2026	
Nom de l'établissement Club Ste-Thérèse 2		Numéro de permis 2010435	
Adresse 500 rue Notre-Dame Dieppe NB E1A 5C2		Numéro de téléphone (506) 855-7417	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Roxanne Benoit	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice observe les enfants joués librement à l'intérieur de la cafétéria.
Certains enfants qui voulaient ont participé à une activité de Yoga tandis que les enfants qui ne voulaient pas participer ont été offerts une autre activité.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 mai 2026

Date

original signé par
Trinity Mcaffery

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"